

N/REF : 20/08/2025 15H11 C:000003 I:00868
V/REF : AC/C26156
V/Email reçu le Mercredi 20/08/2025 à 15H11

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. ANJ
IMMEUBLE : ANJOU -ANJ
6a12/20a24, BOULEVARD D'ANJOU
35000 RENNES

Rennes, le 10 Septembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005

LOCALISATION : ALLEE 8 ANJOU - MME DAROUECHI 06 41 14 13 99
LOGEMENT N° 005654, PORTE N°5654, 4° ÉTAGE, TYPE 4

MOTIF : REPARATION FUITE SOUS ÉVIER CUISINE NON RÉGLÉE PAR ISERBA

Donneur d'ordre : Mme S ALI MOHAMED

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 21/08
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
CONSTAT : LE MITIGEUR DE CUISINE FUT PAR LE FLEXIBLE DE DOUCHETTE
FOURNITURE ET POSE ROBINET
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 21/08/25 à 15H17 Mme S ALI MOHAMED

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL026-Rempl.Rob.mitig.évier/lav.douche	1	125,00	125,00
TOTAL H.T.				125,00
T.V.A. a 10,00%				12,50
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>137,50</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.